la
maison
du passif

CHARTE D'ENGAGEMENT

La Maison du Passif s'engage à garantir l'égalité d'accès à ses formations pour tous les publics, sans distinction, y compris les personnes en situation de handicap.

Cet engagement s'inscrit dans le respect des principes d'inclusion d'égalité des chances et de non-discrimination.

Nos engagements :

1. Accessibilité des locaux : nos locaux sont conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes en mobilité réduite (PMR)
2. Nos supports de cours sont aux formats numériques accessibles : en cours de nos replays en version sous-titrées
3. Accompagnement personnalisé avec notre référent handicap pour accompagner les apprenants concernés
4. Une culture d'accueil bienveillante et inclusive

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Procédure en situation d'handicap des apprenants

- Préciser et signaler lors de l'inscription ou par mail les besoins spécifiques
- Un entretien individuel ou avec DRH est proposé pour préciser les besoins soit en présentiel ou en distanciel synchrone
- Le référent handicap analyse les demandes pour identifier les aménagements nécessaires
- Consultation éventuelle de partenaires spécialisés au cas par cas pour évaluer les besoins pédagogiques

Mise en œuvre des aménagements en 2025 :

- Planification des adaptations identifiées :
- Préparation des supports pédagogiques adaptés
- Mobilisation d'un interprète ou d'un matériel spécifique si besoin
- Coordonner les formateurs pour intégrer ces aménagements dans la formation

Un référent handicap reste disponible lors de la formation pour répondre aux besoins ou ajuster les aménagements et des points réguliers seront organisés pour évaluer la satisfaction de l'apprenant

A la fin de la formation, un bilan sera réalisé pour évaluer l'efficacité des aménagements.

Les retours seront à intégrer dans une démarche de l'amélioration continue.